

8. Gouver- nance

Le Conseil d'administration

Président-Directeur Général	7 administrateurs indépendants
1 administratrice représentant les membres du personnel actionnaire	
3 administrateurs représentant les membres du personnel	
3 administrateurs représentant la sphère publique	

Le Comité Exécutif

Stéphane Richard Président-Directeur Général	Ramon Fernandez Directeur Général Délégué Finance et Stratégie	Pierre Louette Directeur Général Délégué Secrétaire Général du Groupe Orange Wholesale France et Achats
Gervais Pellissier Directeur Général Délégué Europe (hors France)	Christine Albanel Directrice Exécutive RSE, Diversité, Partenariats et Solidarité	Jérôme Barré Directeur Exécutif Ressources Humaines
Thierry Bonhomme Directeur Général Adjoint Orange Business Services	Fabienne Dulac Directrice Exécutive Orange France	Mari-Noëlle Jégo-Laveissière Directrice Exécutive Innovation, Marketing et Technologies
Béatrice Mandine Directrice Exécutive Communication et Marque	Bruno Mettling Directeur Général Adjoint Afrique et Moyen-Orient (MEA)	Marc Rennard Directeur Général Adjoint Expérience client et Mobile Banking





Principes et instances

La gouvernance d'Orange s'inscrit dans un souci permanent de qualité, d'efficacité, de responsabilité, de maîtrise et de contrôle des risques. L'organisation mise en place répond à cette volonté.

Pour ce faire, Orange se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (« le Code Afep-Medef »).

Le Conseil d'administration d'Orange

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni 11 fois en 2016, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques du Groupe, et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale d'Orange. Il est actuellement composé de 15 membres : le Président, 7 administrateurs indépendants, 3 administrateurs représentant la sphère publique, 3 administrateurs élus par le personnel et 1 administratrice représentant le personnel actionnaire.

Leur mandat respectif est de quatre ans. Au sein du Conseil, un administrateur a la qualité d'administrateur référent.

Il a pour mission principale de s'assurer du bon fonctionnement des relations entre le Conseil d'administration et la Direction Générale d'Orange.

Le rôle des comités spécialisés

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés.

Leur mission est d'éclairer ses réflexions et d'aider à la prise de décision.

Ils se réunissent aussi souvent que nécessaire, soit 19 fois au total en 2016. Ils sont présidés chacun par un administrateur indépendant.

Composition du Conseil d'administration

Président-Directeur Général

Stéphane Richard

Administratrice représentant les membres du personnel actionnaire

Hélène Marcy

Administrateurs représentant les membres du personnel

Daniel Bertho

Ghislaine Coinaud

Daniel Guillot

Administrateurs indépendants

Alexandre Bompard

José-Luis Durán

Charles-Henri Filippi

Helle Kristoffersen

Bernard Ramanantsoa

Mouna Sepehri

Jean-Michel Severino

Administrateurs représentant la sphère publique

Nicolas Dufourcq

(représentant Bpifrance

Participations)

Anne Lange

Lucie Muniesa

Comité d'audit

Il s'assure de l'existence et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il examine par ailleurs les comptes et les rapports de gestion, et veille à la fiabilité et à la clarté de l'information communiquée aux actionnaires.

Comité de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale

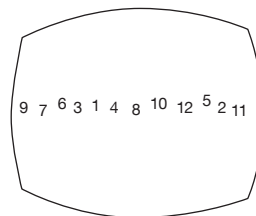
Ses trois principaux champs de compétence sont les nominations et rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, la responsabilité sociale d'entreprise et la gouvernance.

À ce titre, le Comité examine notamment, en lien avec la stratégie du Groupe, les orientations principales de la politique de ressources humaines et de responsabilité sociale et environnementale, issues du dialogue avec les parties prenantes du Groupe. Il veille aussi à la bonne application de la charte de déontologie du Groupe et se tient informé du déploiement des programmes de conformité relatifs à l'éthique, à la prévention de la corruption, au respect des sanctions économiques internationales et à la conformité des services financiers mobiles.

Comité innovation et technologie

Ce Comité a pour objet de contribuer à la formation de l'opinion du Conseil administration sur les thématiques innovation et création de valeur. Le Comité étudie également les objectifs du Groupe en matière d'innovation et de recherche.

Management



Le management d'Orange est assuré par le Président-Directeur Général, Stéphane Richard, entouré de 11 membres du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif

Il assure la direction du Groupe et coordonne la mise en œuvre de ses orientations stratégiques. Il contrôle la réalisation des objectifs en matière opérationnelle, sociale, technique et d'affectation de ressources financières.

Plusieurs comités spécialisés rapportant au Comité Exécutif sont en place. Ces comités ont notamment pour objectif de veiller à la maîtrise des risques en matière d'engagements financiers, limitant ainsi l'exposition globale du Groupe :

- **le Comité d'investissement Groupe** examine en particulier les engagements financiers du Groupe ;
- **le Comité trésorerie financement** fixe le cadre de gestion du financement et de la dette du Groupe ;
- **le Comité fiscal** examine les principaux dossiers fiscaux aux fins d'en déterminer, le cas échéant, les conséquences comptables ;
- **le Comité des engagements** examine les principaux litiges et engagements contractuels du Groupe afin, si nécessaire, d'assurer la prise en compte des risques associés sous la forme de provisions comptables ;
- **le Comité des risques** procède à la revue des principaux risques du Groupe et propose au Comité Exécutif toute décision visant la maîtrise des risques et la qualité du contrôle interne ;
- **le Comité emploi et compétences** joue un rôle privilégié dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi pour le Groupe ;
- **le Comité de l'information financière** veille à l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux bonnes pratiques ainsi qu'à la cohérence et la qualité de l'information financière d'Orange.

Composition du Comité Exécutif

- 1. Stéphane Richard**
Président-Directeur Général
- 2. Ramon Fernandez**
Directeur Général Délégué
Finance et Stratégie
- 3. Pierre Louette**
Directeur Général Délégué
Secrétaire Général du Groupe
Orange Wholesale France et
Achats
- 4. Gervais Pellissier**
Directeur Général Délégué
Europe (hors France)
- 5. Christine Albanel**
Directrice Exécutive
RSE, Diversité, Partenariats
et Solidarité
- 6. Jérôme Barré**
Directeur Exécutif
Ressources Humaines
- 7. Thierry Bonhomme**
Directeur Général Adjoint
Orange Business Services
- 8. Fabienne Dulac**
Directrice Exécutive Orange France
- 9. Mari-Noëlle Jégo-Laveissière**
Directrice Exécutive Innovation,
Marketing et Technologies
- 10. Béatrice Mandine**
Directrice Exécutive
Communication et Marque
- 11. Bruno Mettling**
Directeur Général Adjoint
Afrique et Moyen-Orient (MEA)
- 12. Marc Rennard**
Directeur Général Adjoint
Expérience client et Mobile Banking

Gestion des risques

Une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne et de la gestion des risques est mise en œuvre au sein d'Orange. Le dispositif est constitué d'une organisation, de procédures et de contrôles, appliqués par la Direction Générale et l'ensemble du personnel sous la supervision du Conseil d'administration.

Ces mesures sont destinées à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs opérationnels, la conformité aux lois et réglementations en vigueur et la fiabilité de l'information financière. Le dispositif est notamment mis en place dans le respect de la loi américaine Sarbanes-Oxley, de la loi de sécurité financière du 17 juillet 2003, de l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la 8^e directive européenne et de l'ordonnance du 17 mars 2016 transposant la directive 2014/56/UE modifiant la directive de 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés. Y concourent également des politiques et des dispositifs relatifs à des programmes d'assurance, à l'éthique, à la conformité et à la sécurité.

Par ailleurs, l'Inspection Générale du Groupe, directement rattachée au Président, effectue à sa demande exclusive toute enquête ou étude pouvant porter sur toute entité du Groupe. Elle est informée des travaux du contrôle général et de l'audit interne, et peut demander leur concours. L'Inspecteur Général du Groupe siège au Comité des risques.

Dans le cadre du Règlement intérieur du Conseil, le Comité d'audit du Conseil d'administration est notamment chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.



Pour en savoir plus sur la gouvernance d'Orange, consultez le site du Document de Référence 2016 : www.orange.com